

## Tableaux supplémentaires

### Stratégie de développement durable de l'organisme

Aperçu de l'approche du gouvernement fédéral en matière de développement durable	
<p>La <a href="#">Stratégie fédérale de développement durable</a> (SFDD) 2013-2016 présente les activités de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la <i>Loi fédérale sur le développement durable</i>. Conformément aux objectifs de la <i>Loi</i> qui visent à rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable envers le Parlement, Statistique Canada appuie la mise en œuvre de la SFDD par l'entremise des activités figurant dans ce tableau de renseignements supplémentaires.</p> <p>Bien que Statistique Canada ne soit pas assujéti à la <i>Loi fédérale sur le développement durable</i> et ne soit pas tenu d'élaborer une stratégie ministérielle de développement durable, Statistique Canada adhère aux principes de la SFDD.</p>	
Thème IV : Cibles et stratégies de mise en œuvre	
Cible 7.2 : Achats écologiques	
<p>À compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures pour intégrer des considérations environnementales dans le processus d'approvisionnement public, conformément à la <i>Politique d'achats écologiques</i> fédérale.</p>	
Mesure du rendement	
Résultat attendu	
Acquisition, utilisation et élimination de biens et de services dans le respect de l'environnement.	
Indicateur de rendement	Niveau de rendement atteint
Approche organisationnelle pour approfondir la mise en œuvre de la <i>Politique d'achats écologiques</i> en place depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2014.	Date d'achèvement : 1 <sup>er</sup> avril 2011
Nombre et pourcentage de spécialistes de la gestion des achats et du matériel qui ont terminé le cours Achats écologiques de l'École de la fonction publique (C215), ou l'équivalent, au cours de l'exercice 2014-2015.	17 95 %
Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés des achats et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend le soutien et la participation aux achats écologiques, au cours de l'exercice 2014-2015.	5 100 %

<b>Cible de l'organisme concernant les achats écologiques</b>	
D'ici le 31 mars 2016, Statistique Canada utilisera les instruments d'achats écologiques regroupés pour 70 % de ses opérations d'approvisionnement.	
<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
Pourcentage de la valeur des achats écologiques dans la valeur totale des achats.	93 %
<b>Cible de l'organisme concernant les achats écologiques</b>	
D'ici le 31 mars 2016, 100 % du papier d'imprimante acheté aura un contenu recyclé d'au moins 30 % et une certification forestière, une certification EcoLogo <sup>MD</sup> ou une certification équivalente.	
<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
Le papier d'imprimante acheté a un contenu recyclé d'au moins 30 % et est certifié selon une norme environnementale reconnue, afin de réduire l'impact environnemental relatif à sa production.	100 %
<b>Cible de l'organisme concernant les achats écologiques</b>	
D'ici le 31 mars 2016, Statistique Canada réduira de 25 % la consommation de papier à l'interne par employé de bureau.	
<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
La consommation de papier à l'interne par employé de bureau diminuera de 25 %.	La consommation de papier à l'interne par employé de bureau a diminué de 53 %.
Le nombre de feuilles de papier achetées pour la consommation à l'interne ou utilisées par employé de bureau au cours de l'année de référence choisie (année financière 2010-2011); 3 920 feuilles par employé.	Le pourcentage de la diminution par employé a dépassé l'objectif de 25 %. Cela rend compte des efforts permanents de Statistique Canada en vue de sensibiliser davantage les employés aux questions environnementales. Cela rend aussi compte de la transition qui s'opère à Statistique Canada, c'est-à-dire réduire l'utilisation du papier pour tirer davantage profit de la technologie, par exemple, l'utilisation de questionnaires électroniques plutôt que de questionnaires sur papier pour les enquêtes.

Élément stratégique ou pratique exemplaire de la mise en œuvre	Niveau de rendement atteint
Tirer profit des instruments d'achat d'usage courant lorsqu'ils sont disponibles et qu'il est possible de les utiliser.	Cible atteinte
<i>Pratique exemplaire</i> Former les détenteurs d'une carte d'achat sur les achats écologiques.	Cible atteinte
<i>Pratique exemplaire</i> Accroître la sensibilisation des gestionnaires à la <i>Politique d'achats écologiques</i> .	Cible atteinte
Évaluation environnementale stratégique	
Pendant le cycle du rapport de 2014-2015, Statistique Canada s'est penché sur les effets environnementaux des initiatives soumises à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des propositions de projets de politiques, de plans et de programmes dans le cadre de ses processus décisionnels. Puisque Statistique Canada n'a élaboré aucune initiative nécessitant une évaluation environnementale stratégique, aucune déclaration publique n'a été produite à ce sujet.	

### Vérifications internes

Titre de l'audit interne	Type d'audit interne	Date d'achèvement
Audit de la gestion et des rapports financiers	Certification / Cadre de responsabilisation de gestion	Avril 2014
Audit des accords de partage de données avec le ministère de la Santé de la Saskatchewan	Certification / Cadre de responsabilisation de gestion	Avril 2014
Audit du Centre de données de recherche – Université McMaster	Certification / Cadre de responsabilisation de gestion	Juillet 2014
Gouvernance de Statistique Canada avec Services partagés Canada	Consultation / Cadre de responsabilisation de gestion	Novembre 2014
Audit du Centre de données de recherche de l'Université Dalhousie	Certification / Cadre de responsabilisation de gestion	Novembre 2014
Audit de Collecte et Services régionaux	Certification / Cadre de responsabilisation de gestion	Novembre 2014
Audit de la diffusion officielle	Certification / Cadre de responsabilisation de gestion	Mars 2015

## Évaluations

Lien à l'Architecture d'alignement des programmes de l'organisme	Titre de l'évaluation	État	Date d'approbation de l'administrateur général
Sous-programme 1.1 : Comptes macroéconomiques (Système de comptabilité nationale)	Évaluation du programme des Comptes macroéconomiques	Terminé	Novembre 2014
Sous-programme 2.3 : Statistique démographique, statistique autochtone et autres statistiques sociales	Évaluation du programme de la Statistique démographique, de la statistique autochtone et des autres statistiques sociales	Terminé	Novembre 2014
Sous-programme 2.1 : Statistique du travail, de l'éducation et du tourisme	Évaluation du programme de la Statistique du travail, de l'éducation et du tourisme	Terminé	Décembre 2014
Sous-programme 3.1 : Recensement de la population	Évaluation du programme du Recensement de la population	En cours	Décembre 2015
Sous-programme 3.2 : Recensement de l'agriculture	Évaluation du programme du Recensement de l'agriculture	En cours	Décembre 2015

## Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes

### Réponse aux comités parlementaires

Réponse au *Dixième rapport du Comité permanent des comptes publics (CPCP)*, « Chapitre 8, Répondre aux besoins en données statistiques clés – Statistique Canada, du rapport du printemps 2014 du Vérificateur général du Canada », novembre 2014.

Le 30 octobre 2014, le CPCP a examiné le rapport du Bureau du vérificateur général (BVG) du Canada et a fait une recommandation touchant Statistique Canada. Le rapport du CPCP fournissait un aperçu de l'audit et des constatations du Vérificateur général du Canada, soulignait globalement les résultats positifs de l'audit, indiquait que Statistique Canada était d'accord avec les cinq recommandations du BVG visant des améliorations et faisant état des progrès réalisés jusqu'à maintenant pour la mise en œuvre du plan d'action.

**Recommandation : Que, d'ici le 30 avril 2015, Statistique Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics un rapport faisant état des progrès relatifs à la mise en œuvre des recommandations du Bureau du vérificateur général comprises dans le chapitre 8 du rapport du printemps 2014.**

[Rapport du CPCP](#)

### Réponse du gouvernement et mise à jour

Le 18 mars 2015, le gouvernement a soumis sa réponse au CPCP et a fourni une mise à jour indiquant qu'en date de janvier 2015, Statistique Canada avait pleinement mis en œuvre les cinq recommandations du vérificateur général.

Les cinq recommandations du BVG étaient les suivantes :

- Pour assurer la pertinence continue de ses produits de données, Statistique Canada devrait obtenir, consigner et analyser de façon continue la rétroaction de l'éventail complet des utilisateurs de ses données.
- Pour que les comités consultatifs d'experts puissent aider Statistique Canada à mieux comprendre les besoins des utilisateurs, il faudrait mettre en place un processus officiel et systématique pour faire en sorte que l'éventail complet des utilisateurs y soit représenté. Il faudrait aussi prévoir le remplacement des membres des comités pour permettre à Statistique Canada d'être informé des besoins nouveaux et d'y répondre.
- Statistique Canada devrait évaluer s'il est possible de mieux répondre aux besoins des utilisateurs en matière de données sur les petites régions et sous-populations.
- Statistique Canada devrait s'assurer que les directives à l'intention des utilisateurs de ses données sont complètes et à jour, et qu'elles répondent aux besoins de l'éventail complet des utilisateurs.
- Statistique Canada devrait évaluer de manière systématique s'il convient de continuer les travaux à recouvrement de coûts après l'arrêt du financement extérieur pour s'assurer que les besoins en données prioritaires sont satisfaits.

Le gouvernement a indiqué que Statistique Canada continuera d'assurer la qualité de ses programmes statistiques et s'engage à maintenir l'intégrité des sources de données nationales, étant donné qu'il s'agit d'un facteur clé de la prise de décisions à tous les niveaux de l'administration publique.

[Réponse du gouvernement au rapport du CPCP](#)

[Réponse de la direction et plan d'action \(RDPA\)](#) soumis au CPCP par Statistique Canada

#### **Réponse aux rapports du vérificateur général (y compris au Commissaire à l'environnement et au développement durable)**

En mai 2014, le Bureau du vérificateur général (BVG) a déposé un rapport de vérification sur Statistique Canada sous le titre [Répondre aux besoins en données statistiques clés](#). Cette vérification avait pour objectif de déterminer si Statistique Canada assurait la qualité de l'information socioéconomique clé qu'il produit et s'il générait une telle information de manière efficiente et en tenant compte des besoins prioritaires des utilisateurs. L'examen a porté sur quatre produits statistiques : l'Indice des prix à la consommation, l'Enquête sur la population active, l'Enquête nationale auprès des ménages et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail. Le BVG a fait cinq recommandations, qui se trouvent dans le rapport, avec les réponses de Statistique Canada. Statistique Canada continue d'apporter des changements en réponse aux recommandations du BVG et de fournir des rapports d'étape au Comité ministériel de vérification.

#### **Réponse aux vérifications externes effectuées par la Commission de la fonction publique du Canada ou le Commissariat aux langues officielles**

Il n'y en a pas eu au cours de l'exercice écoulé.

## Rapport sur la Loi sur les frais d'utilisation

### Information générale

<b>Frais d'utilisation</b>	Frais facturés pour le traitement des demandes d'accès à l'information en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information (LAI)</i>
<b>Type de frais</b>	Autres biens et services – coût d'une demande
<b>Autorité responsable de l'établissement des frais</b>	Article 11 de la <i>LAI</i>
<b>Date de mise en œuvre</b>	1983
<b>Date de la plus récente modification</b>	1992
<b>Norme de rendement</b>	Les réponses doivent être fournies dans les 30 jours suivant la réception de la demande; le délai de réponse peut être prolongé en vertu de l'article 9 de la <i>LAI</i> . Les avis de prolongation doivent être envoyés dans les 30 jours suivant la réception de la demande. La <i>LAI</i> donne des détails supplémentaires : <a href="http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-1/index.html">http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-1/index.html</a> .
<b>Résultats en matière de rendement</b>	Continue de répondre aux exigences de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
<b>Autres renseignements</b>	En vertu de la <i>LAI</i> , les frais inférieurs à 25 \$ doivent être supprimés lorsque cela est considéré dans l'intérêt du public. Les frais supprimés en 2014-2015 se sont chiffrés à 245 \$.

### Information financière, 2014-2015 (en milliers de dollars)

Revenus projetés	Revenus réels	Coût total
0,5	0,405	467,4

### Information financière, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 (en milliers de dollars)

Année de planification	Revenus projetés	Estimation du coût total
2015-2016	0,5	500,0
2016-2017	0,5	500,0
2017-2018	0,5	500,0